

CAPL du 18 Juin 2019
Affectation locale au 01/09/19
Inspecteurs des Finances Publiques

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Il est dans nos habitudes de ne parler en déclaration liminaire que de la CAPL dans son cadre juridique tout en rappelant nos revendications en la matière.

Devant le séisme officiellement annoncé localement mardi dernier, nous ne pouvons pas démarrer cette CAPL sans aborder brièvement la géographie revisitée, qui sous prétexte de mieux répondre aux demandes des usagers de la France profonde d'un service public de proximité renforcé, fait exactement le contraire en supprimant des Trésoreries qui avaient largement fait leurs preuves en la matière.

On comprend dès lors que cette énième réforme de structure n'a que pour seul objet l'adaptation de notre réseau aux futures suppressions d'emplois dogmatiques dans le cadre de la réduction de la dépense publique, tout en faisant preuve au mieux de démagogie, et au pire de communication mensongère vis-à-vis de la population, ce qui provoquera un effet boomerang.

Les élus quant à eux ne peuvent pas feindre de ne pas comprendre.

Ils disposent de toutes les informations utiles et devront se positionner en sachant qu'ils devront répondre de leurs choix devant les électeurs, avec là aussi un effet boomerang possible.

Pour FO DGFIP, le projet de géographie revisitée acte le démantèlement généralisé des services qui aboutira inévitablement à de la mobilité forcée pour les agents.

Nous en venons donc au sujet du jour, celui du droit fondamental à mutation dans la fonction publique, qui est garanti par le statut.

C'est un grand classique, on a le droit de demander et on n'obtient si c'est possible, avec des règles claires, équitables, lisibles, et surtout transparentes.

Or, l'Administration a fait le choix sans concertation avec les organisations syndicales, d'affecter les inspecteurs stagiaires de la promotion 2018-2019 en dehors du mouvement général.

C'est ainsi que des titulaires I 3 ou plus ont pu voir des stagiaires se positionner sur des postes qu'ils convoitaient eux aussi, et qui leur seront inaccessibles au mouvement général.

Voilà une injustice et une rupture d'égalité.

Autre exemple, la diminution constatée dans le mouvement national du nombre d'ALD n'est pas une avancée, mais préfigure l'affectation TOUT EMPLOI, dans le cadre de la généralisation de la départementalisation.

Nous ne sommes pas dupes !

FO DGFIP dénonce les nouvelles règles d'affectation au département déjà applicables cette année dans 14 directions.

Nous craignons en effet que certains directeurs locaux s'affranchissent des règles de gestion nationale, et bien sûr plus de souplesse et de latitude seront de toute façon données aux directions, pour de la mobilité forcée, véritable bras armé pour la mise en place de la géographie revisitée.

Un autre véritable big-bang se prépare aussi sur le front des mutations à la DGFIP, avec la loi de transformation de la fonction publique.

Cette dernière trouvera à s'appliquer dans le cadre de la géographie revisitée.

C'est pourquoi, la FGF FO revendique le retrait de cette loi.

FO DGFIP revendique l'abandon de la géographie revisitée, et continue de revendiquer deux véritables mouvements de mutations par an, au premier septembre et au premier mars, pour tous les Inspecteurs des Finances Publiques.